



DEMANDE DE LABEL CENTRE LABEL ET CONTROLE ELECTRIQUE (CLCE)

A- L'ENTREPRISE

Nom de l'Entreprise : _____
Numéro TAHITI : _____ Date d'inscription : _____
Numéro RC : _____
Activité(s) : _____
Forme juridique : _____
Adresse du siège : _____
Nombre d'employés : _____ dont nombre d'électriciens : _____
(joindre une liste nominative avec niveau de diplôme de chacun)

B - LE DEMANDEUR (le ou les gérant(s))

Nom et Prénom(s) : _____
Date et Lieu de naissance : _____
Adresse du Domicile : _____
Adresse Postale : _____
Téléphone / Fax: _____
Adresse e-mail : _____

Formation en électricité existant dans l'entreprise

- CAP
- BAC PRO
- BTS
- Autre :

Nombre d'années d'exercice dans la profession : ______ans

Habilitation C18-510 OUI NON

Pièces à fournir

- CV du gérant et CV de la personne la plus qualifiée
- Copie de diplômes, attestations de travail, attestation formation C18-510, attestation formation B1, attestation de formation NFC 15-100 (Chapitre Habitation)
- Extrait du Registre du Commerce (RC)
- Attestation de régularité CPS
- Inventaire de l'outillage et équipement de contrôle et de mesure en votre possession
- Liste de vos références d'installations d'habitation des 3 dernières années, relevant de la NFC 15-100 validées ou non par un organisme de contrôle agréé
- Liste nominative des employés électriciens avec niveau de diplôme de chacun.
Mentionner parmi la liste le personnel responsable de l'encadrement



DISPOSITIONS GENERALES

Tout patenté ayant l'activité d'électricien peut prétendre au Label.

Le demandeur doit attester de son niveau de formation complété, selon le diplôme, par une durée d'expérience suffisante. Des justificatifs de ces éléments devront pouvoir être fournis.

Le dossier de demande de label sera examiné par le comité technique du CLCE.

Le comité technique organisera, si besoin, un ou plusieurs contrôles d'installation d'habitation neuve complété(s) d'un entretien sur site avant de valider la délivrance du label.

Si les contrôles et l'entretien sur site ne sont pas suffisamment probants, une formation axée sur les exigences de la NFC 15-100 et les règles de sécurité d'habilitation électrique devra être passée à minima par le responsable du personnel.

Le label CLCE est obtenu pour une durée de 3 ans. Au bout de ce délai, le candidat devra effectuer une demande de reconduction au label au plus tard un mois avant la date de fin de validité du label (cf. *Formulaire de demande de reconduction au label CLCE*).

Son maintien est cependant conditionné par le résultat des contrôles réguliers.

En cas de résultat insatisfaisant, une remise à niveau peut être demandée ou le label peut être retiré.

Pour plus d'informations, contacter Orama RICHAUD :

☎ 40 47 27 72 ✉ orama@ccism.pf